

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1868

3 septembre 2007

### SOMMAIRE

Abelia Concept Group S.A. ....	89642	HMJ Holding S.A. ....	89619
AC Tuning S.à r.l., Auto Center Tuning .....	89658	Incarta Development S.A. ....	89641
Aixone S.à r.l. ....	89619	Indosuez Holdings II S.C.A. ....	89664
Anfe Financing International S.A. ....	89620	International Participation - Inparfin - S.A. .....	89620
Arketypo ....	89659	IP Luxembourg S.à r.l. ....	89662
BLB-Transfer S.A. ....	89661	Jaydisc S.à r.l. ....	89659
Bolton Group International S.A. ....	89662	K2 Architecture S.à.r.l. ....	89657
Bolton Group International S.A. ....	89660	La Fournée Dorée S.à.r.l. ....	89660
Bolton Trading Corporation ....	89660	Langley S.à r.l. ....	89639
Boom S.A. ....	89642	Le Nouveau Beauvoir S.à r.l. ....	89621
Boton S.A. ....	89656	Lux. Ouvrage d'Art S.à r.l. ....	89664
Commercial Project Holdings S.à r.l. ....	89660	MEGAMED, société à responsabilité limi- tée ....	89642
Concept 2 S.à.r.l. ....	89664	Nemesi S.A. ....	89640
Constructa ....	89664	Nereus S.A. ....	89639
Constructions Crea-Haus S.A. ....	89663	Net Solutions S.A. ....	89639
COREdART S.à r.l. ....	89663	Olympia Finance S.à r.l. ....	89661
Delabais Investissements S.A. ....	89621	Orco Croatia S.A. ....	89618
Depama s.à r.l. ....	89659	Orco Hotel Group S.A. ....	89618
De Wending S.A. ....	89657	PIT D Lux S.à r.l. ....	89645
Duralex S.A. ....	89642	Quilvest ....	89662
Electro Nord S.à.r.l. ....	89658	Quilvest European Partners SICAR S.A. .....	89659
Estrada Holding S.A. ....	89643	RD Luxembourg Tertiary Services S.à r.l. .....	89644
Even Investments 2 S.à r.l. ....	89641	Real Trading Holding S.à r.l. ....	89657
Finmetal International S.à r.l. ....	89619	RT Holding S.A. ....	89658
Firma ZIMMER S.à r.l. ....	89663	Sigma New Technologies S.A. ....	89641
Flagstone Finance S.A. ....	89622	Tooley Properties S.A. ....	89652
Flagstone Finance S.à r.l. ....	89622	Wurth & Associés S.A. ....	89643
Focus Invest Holding S.A. ....	89643	Zybelin S.A. ....	89658
F.P. Temp Holding S.A. ....	89643		
Geston Holding ....	89651		
Greek Paper Manufacturing S.à r.l. ....	89661		

**Orco Hotel Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.524.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 2 juillet 2007*

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler le mandat de:

Jean-François Ott, directeur de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, en qualité d'administrateur.

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

Jean-François Ott, directeur de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, en qualité d'administrateur-délégué avec effet au 2 juillet 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité d'administrateur et administrateur-délégué jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007:

ORCO HOLDING, société anonyme, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur-délégué Jean-François Ott.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,
  - M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au Premyslovská 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic
- et du Réviseur d'entreprises:

HRT REVISION S.A R.L., société ayant siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg au numéro B 51.238

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007086867/1273/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

**Orco Croatia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.667.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 2 juillet 2007*

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la démission de:

Jean-François Ott, directeur de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, en qualité d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 2 juillet 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité d'administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010:

ORCO HOLDING, société anonyme, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son administrateur-délégué Jean-François Ott.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007086870/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

**Aixone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 89.908.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007 que:

- Monsieur Hervé Poilvert, gérant de sociétés, né le 17 avril 1964 à Choisy-Le-Roi, demeurant à F-06550 La-Roquette-sur-Siagne, 185, Chemin du Moulin, est révoqué à l'unanimité de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

- Monsieur Laurent Perraut, gérant de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juillet 1975 à Metz, demeurant à F-13290 Les Milles, 18, bis avenue Roger Chaudon, est nommé à l'unanimité aux fonctions de gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

*AIXONE sàrl*

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2007086874/1553/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**Finmetal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 59.283.

—  
En date du 27 juin 2007, les Associés ont appelé aux fonctions de gérant B, pour une durée indéterminée, Monsieur Pietro Longo, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

*Pour FINMETAL INTERNATIONAL S.à r.l.*

P. Longo

*Gérant B*

Référence de publication: 2007086850/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**HMJ Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 91.610.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

*Pour HMJ HOLDING S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087054/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06327. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**International Participation - Inparfin - S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.175.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007086991/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04825. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070096364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**Anfe Financing International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.537.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 21 mai 2007, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de trois administrateurs en la personne de Monsieur Antonio Monti, Monsieur Jean-Robert Bartolini et Madame Chantal Mathu.
3. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de la société anonyme FIN-CONTROLE SA, ayant son siège social à 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.
4. L'assemblée nomme quatre nouveaux administrateurs:
  - Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte-France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

5. L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007086987/693/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04767. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070096342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**Delabais Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.508.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Sébastien Graviere
- Monsieur Michaël Zianveni
- Madame Catherine Sauvage
- Madame Marie-Anne Back.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est STUDIO COMMERCIALE E FIDUCIARIO MICHELE ROMERIO, ayant son siège social à Carabella, 6582 Pianezzo, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007086990/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**Le Nouveau Beauvoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 124.070.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2007*

Monsieur Jean Speller, employé privé, né à Echternach, le 11 octobre 1946, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf,

associé unique et détenteur de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée LE NOUVEAU BEAUVOIR S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, inscrite au registre de commerce de la Ville de Luxembourg sous le numéro B 124.070, a pris la décision suivante:

*Cession de parts*

Le prénommé Jean Speller cède par les présentes toutes ses 125 parts sociales à 100,- € chacune, soit:

65 parts sociales à 100,- € à Monsieur Vitantonio Lotito, commerçant, né le 27 novembre 1958 à Sammichele di Bari/Italie, demeurant à L-1490 Luxembourg, 13-17, rue d'Epernay, pour le prix de 6.500,- € (six mille cinq cents euros), et

60 parts sociales à 100,- € à Madame Mariya Tabayeva, épouse de Vitantonio Lotito, cuisinière, née le 19 décembre 1977 à Zaitchenko, Donets/Ukraine, demeurant à L-1490 Luxembourg, 13-17, rue d'Epernay, pour le prix de 6.000,- € (six mille euros).

Le prix de cession a été payé par les cessionnaires au cédant, ce dont quittance et titre.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Ensuite les nouveaux associés Vitantonio Lotito et Mariya Tabayeva préqualifiés se constituent en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Gérance:*

Sont démis

1) Monsieur Jean-Baptiste Pierini, employé privé, demeurant à L-4620 Differdange, 132, rue Emile Mark, de sa fonction de gérant administratif, et

2) Monsieur François Schmit, ouvrier communal et commerçant, demeurant L-4275 Esch-sur-Alzette, 8, Place de la Paix, de sa fonction de gérant technique.

Est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Vitantonio Lotito préqualifié.

Est confirmé comme gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Didier Weber, employé privé, né à Boulay/Moselle (France), le 26 mai 1966, demeurant à F-57220 Ottonville, 26, rue de la Forêt.

Est nommé deuxième gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Carmelo Speciale, employé privé, né à Luxembourg, le 7 janvier 1967, demeurant à L-1541 Luxembourg, 27, boulevard de la Fraternité.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif Vitantonio Lotito et du gérant technique Didier Weber pour le département débit de boissons alcooliques et non alcooliques et par la signature conjointe du gérant administratif Vitantonio Lotito et du gérant technique Carmelo Speciale pour le département organisation de spectacles à caractère érotique.

Ensuite les trois gérants actuellement en fonction, Messieurs Vitantonio Lotito, Didier Weber et Carmelo Speciale préqualifiés, déclarent par la présente accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil. Ils déclarent qu'il n'y a entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puissent arrêter l'effet de la susdite cession.

Les frais de la présente et ceux qui s'en suivront seront supportés par la société.

Fait et passé à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Speller / V. Lotito / M. Tabayeva

*Le Cédant / Cessionnaire / Cessionnaire*

Les gérants pour acceptation de la cession

V. Lotito / D. Weber / C. Speciale

Référence de publication: 2007086937/7685/52.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08464. - Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070096211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

**Flagstone Finance S.A., Société Anonyme,  
(anc. Flagstone Finance S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 3.471.825,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of June  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FLAGSTONE FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.871, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of notary Maître André Schwachtgen on August 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1771 on September 21, 2006,

FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED, with registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, hereby represented by Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Resignation and discharge of the current managers.

2. Renaming and transformation of the Company into a société anonyme with immediate effect.

3. Creation of an authorised share capital of EUR 15,000,000.-

4. Authorising the board of directors to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued);

5. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation of the Company;

6. Appointment of the Directors, the Auditor and the Independent Auditor of the Company

## 7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mr David Brown, Mr Mark Byrne and Mr Peter Zumstein, in their capacity as Class A Managers and of Mr Hermanus R. W. Troskie and Mr John B. Mills in their capacity as Class B Managers of the Company effective on the date hereof and decides to give discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of his appointment until the date of their resignation.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged. It results from the report established by CROWN AUDIT, registered auditors in Luxembourg, dated 7 June 2007, that the company has been valued as at 6 June 2007 at EUR 13,095,164.- (thirteen million ninety-five thousand one hundred and sixty-four Euro).

The conclusions of this report are the following:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Interim Accounts do not give a true and fair view in all material respects in accordance with Luxembourg law.

We have no further comment to make on the value of the shares of the Company as at 6 June 2007, of which the amount is at least equal to the sum of the issued share capital of EUR 3,471,825.- (represented by 138,873 existing shares with a par value of EUR 25.- each), a share premium amount of EUR 10,394,439.- and accumulated interim losses of EUR 771,100.-

This report will remain attached to the present deed.

The one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-three (138,873) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each are subscribed for by FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED.

### *Fourth resolution*

The sole shareholder, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to create an authorised share capital of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-), represented by six hundred thousand (600,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

### *Fifth resolution*

The sole shareholder authorises the board of directors to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the extraordinary general meeting held on June 7, 2007 in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued);

### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to restate the Articles of Incorporation so as to read as follows:

## **Chapter I. Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares**

**Art. 1. Status and Name.** There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called FLAGSTONE FINANCE S.A. («the Company»).

### **Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.



**Art. 3. Objects.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company has an issued capital of three million four hundred and seventy-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 3,471,825.-) represented by one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-three (138,873) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

5.2 The Company shall have an authorised capital of fifteen million euros (EUR 15,000,000.-) divided into six hundred thousand (600,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

**Art. 6. Changes in Share Capital.**

6.1. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the «Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations». The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

**Art. 7. Shares.**

7.1. At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.



7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

#### **Art. 8. Transfer.**

8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:-

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

## **Chapter II. Administration and Supervision**

### **Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).**

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the second Tuesday in the month of June each year at 11h00.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

#### 9.4

(a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record -

- i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

**Art. 10. Powers of General Meetings.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**Art. 11. Extraordinary General Meeting.** A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

### Chapter III. Board of Directors and Commissaire

#### Art. 12. Directors.

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board») The Directors shall be divided into Class A and Class B directors.

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

**Art. 13. Board Chairman and Vice Chairmen.** The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

#### Art. 14. Board Meetings.

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

#### Art. 15. Powers of the Board.

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

#### Art. 16. Resolutions of the Board.

16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

#### Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.

17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a Class A Directors together with a Class B Director or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

#### Art. 18. Directors' interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

**Art. 19. Indemnity and Responsibility.**

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3

(a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage: -

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**Art. 20. Commissaire.**

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a «réviseur d'entreprises» to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

**Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire.** The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

**Chapter IV. Subsidiary (or subsidiaries representation)**

**Art. 22.**

22.1. With respect to any Subsidiary of the Company that is not a U.S. corporation and that is not treated as a pass-through or disregarded entity for U.S. federal income tax purposes (together the «Designated Companies»), (i) the board of directors of each such Designated Company shall consist of the persons who have been elected to be directors by the Members of FLAGSTONE REINSURANCE HOLDINGS LIMITED by resolution in a general meeting (the «Designated Company Directors») and (ii) the Members of FLAGSTONE REINSURANCE HOLDINGS LIMITED by resolution in a

general meeting may designate the persons to be removed as directors of such Designated Company (the «Removed Company Directors»).

22.2. Notwithstanding the general powers granted to the board of managers, the board of managers shall vote all shares owned by the Company in each Designated Company (i) to elect the Designated Company Directors as the directors of such Designated Company and to remove the Removed Company Directors as directors of such Designated Company, and (ii) to ensure that the constitutional documents of such Designated Company require such Designated Company Directors to be elected and such Removed Company Directors to be removed as provided in these Articles of Incorporation. The board of managers and the Company shall ensure that the constitutional documents of each such Designated Company shall effectuate or implement these Articles of Incorporation. The Company shall also enter into agreements with each such Designated Company and take such other actions as are necessary to effectuate or implement these Articles of Incorporation.»

22.3. «Subsidiary» in the sense of Articles 12.1 and 12.2 means any entity of which a majority of the Voting Power (under ordinary circumstances) in electing the board of directors or equivalent body are, at the time as of which any determination is being made, owned by the Company, either directly or indirectly through Subsidiaries. FLAGSTONE REINSURANCE HOLDINGS LIMITED means a limited liability company incorporated in accordance with the laws of Bermuda with its registered office address at 23 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda.

#### **Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits**

**Art. 23. Financial Year.** The financial year of the Company shall commence on the first January in each year and end on the last day of December of the same year.

##### **Art. 24. Financial Statements.**

24.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

24.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

##### **Art. 25. Adoption of Accounts.**

25.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

25.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

##### **Art. 26. Appropriation of Profits.**

26.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

26.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

26.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

26.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

**Art. 27. Interim Dividends.** Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

#### **Chapter VI. Dissolution and Liquidation**

**Art. 28. Dissolution.** The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.



## Chapter VII. General

**Art. 29. Applicable Law.** Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply.

### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as directors of the Company effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2012:

#### *Class A Directors:*

Mr Peter Zumstein, residing at 1, rue du College, CH-1920 Martigny, Suisse,  
Mr David Brown, residing at Crawford House, 23, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,  
Mr Mark Byrne, residing at Crawford House, 23 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda

#### *Class B Directors:*

Mr Hermanus R. W. Troskie, residing at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,  
Mr John B. Mills, residing at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint MAITLAND LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as the Company's auditor effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

### *Statement*

The conversion of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) is exempt from capital duty under the terms of article 4.(a) of the law dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 5,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FLAGSTONE FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.871, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1771 du 21 septembre 2006,

FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED, ayant son siège social à Suite A, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1.- Démission des gérants actuellement en fonction et décharge.

2.- Transformation de la Société en société anonyme avec effet immédiat.

3.- Création d'un capital autorisé de EUR 15.000.000,-

4.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la



publication de cet acte au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (et spécialement de procéder à de telles émissions sans réserver de droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants).

5.- Modification et refonte des statuts de la Société.

6.- Nomination des administrateurs, du commissaire et du réviseur indépendant de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique constate et accepte la démission de Monsieur David Brown, Monsieur Mark Byrne et Monsieur Peter Zumstein, en tant que gérants de Classe A et de Monsieur Hermanus R.W. Troskie et Monsieur John B. Mills en tant que gérants de Classe B de la Société avec effet à la date des présentes et décide d'accorder décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par CROWN AUDIT, réviseurs à Luxembourg en date du 7 juin 2007 que la société a été évaluée au 6 juin 2007 à EUR 13.095.164,- (treize millions quatre-vingt-quinze mille cent soixante-quatre Euros).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Interim Accounts do not give a true and fair view in all material respects in accordance with Luxembourg law.

We have no further comment to make on the value of the shares of the Company as at 6 June 2007, of which the amount is at least equal to the sum of the issued share capital of EUR 3,471,825.- (represented by 138,873 existing shares with a par value of EUR 25.- each), a share premium amount of EUR 10,394,439.- and accumulated interim losses of EUR 771,100.-»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Les cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (138.873) actions auront une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et sont souscrites par FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED

*Quatrième résolution*

L'associé unique, sur vue d'un rapport justificatif du Conseil d'Administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de créer un capital autorisé de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par six cent mille (600.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'associé unique autorise le conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 juin 2007 au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (et spécialement de procéder à de telles émissions sans réserver de droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants).

*Sixième résolution*

L'associé unique décide la refonte complète des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions**

**Art. 1<sup>er</sup>. Statuts et Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLAGSTONE FINANCE S.A. («la société»).

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10.

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres; La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à trois millions quatre cent soixante et onze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 3.471.825,-) représenté par cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (138.873) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à quinze millions d'Euros.(EUR 15.000.000,-) représenté par six cent mille (600.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

### **Art. 6. Modifications de Capital Social.**

6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co-détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les co-propriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

#### **Art. 8. Transfert.**

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

- (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
- (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
- (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions.

Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du co-propriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

## Chapitre II. Administration et Surveillance

### Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).

9.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin chaque année à 11h00.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);

ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et

iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

**Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire.** Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

### Chapitre III. Conseil d'Administration et Commissaire

#### Art. 12. Conseil d'administration.

12.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»). Les administrateurs sont répartis en administrateurs de Classe A et administrateurs de Classe B.

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

**Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

#### Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

#### Art. 15. Pouvoirs du Conseil.

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

#### Art. 16. Décisions du Conseil.

16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

#### Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.

17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires

et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature d'un administrateur de Classe A ensemble avec un administrateur de classe B ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

#### **Art. 18. Intérêts des administrateurs.**

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 19. Indemnités et Responsabilités.**

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

#### **19.3**

(a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages

i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### **Art. 20.- Commissaire aux Comptes.**

20.1 La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.



20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

**Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire.** Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

#### Chapitre IV. Filiales (ou représentation de filiales)

##### Art. 22. Filiales.

22.1. Concernant les filiales de la Société qui ne sont pas des sociétés américaines, et qui ne sont ni considérées comme des sociétés sans importance, ni comme des sociétés passant au travers de la taxe américaine fédérale sur les revenus (ensemble les «Sociétés Désignées»), (i) le conseil d'administration de chacune de ces Sociétés Désignées sera constitué des personnes qui ont été élues administrateurs par les Associés de FLAGSTONE REINSURANCE HOLDINGS LIMITED par une résolution adoptée en assemblée générale (les «Directeurs des Sociétés Désignées»), et (ii) les Associés de FLAGSTONE REINSURANCE HOLDINGS LIMITED, par une résolution adoptée en assemblée générale, désigneront les personnes à révoquer en tant qu'Administrateur de ces Sociétés Désignées (les «Directeurs Révoqués de Société»).

22.2. Nonobstant les pouvoirs généraux attribués au conseil de gérance, le conseil de gérance votera pour toutes les actions détenues par la Société dans les Sociétés Désignées (i) pour élire les Directeurs des Sociétés Désignées en tant qu'Administrateurs de ces Sociétés Désignées et pour révoquer les Directeurs Révoqués de Société en tant qu'Administrateur de ces Sociétés Désignées, et (ii) afin de s'assurer que les actes de constitution de ces Sociétés Désignées exigent que ces Directeurs des Sociétés Désignées soient élus, et que ces Directeurs Révoqués de Société soient révoqués, selon les modalités prévues dans les présents Statuts. Le conseil de gérance et la Société s'assureront que les actes de constitution de ces Sociétés Désignées donnent effet ou mettent en œuvre les présents statuts. La Société pourra également passer des contrats avec chacune de ces Sociétés Désignées et prendre toute autre action nécessaire afin de donner effet ou de mettre en œuvre les présents statuts.

22.3. «Filiales» au sens des articles 12.1 et 12.2 désigne toute entité pour laquelle la majorité des Droits de Vote (dans des circonstances ordinaires), pour l'élection du conseil d'administration, ou tout autre conseil équivalent, est, au moment où la décision est prise, détenue par la Société, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de Filiales. FLAGSTONE REINSURANCE HOLDINGS LIMITED désigne une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Bermudes et ayant son siège social au 23 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

#### Chapitre VI. Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices

**Art. 23. Exercice Social.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

##### Art. 24. Situation Financière.

24.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

24.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

##### Art. 25. Approbation des Comptes.

25.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

25.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

##### Art. 26. Attribution des bénéfices.

26.1 Le surplus renseigné dans les comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

26.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

26.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

26.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

26.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

**Art. 27. Acomptes sur dividendes.** Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### Chapitre VII. Dissolution et liquidation

**Art. 28. Dissolution.** L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

### Chapitre VIII. Généralités

**Art. 29. Dispositions Légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme administrateurs de la société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012:

#### *Administrateurs de classe A:*

Monsieur Peter Zumstein, demeurant au 1, rue du Collège, CH-1920 Martigny, Suisse.

Monsieur David Browne, demeurant à Crawford House, 23, Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Monsieur Marc Byrne, demeurant à Crawford House, 23, Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

#### *Administrateurs de classe B:*

Monsieur Hermanus R.W. Troskie, demeurant à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Monsieur John B. Mills, demeurant à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de nommer MAITLAND LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

#### *Déclaration*

La transformation de la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme est exempte du droit d'apport aux termes de l'article 4(a) de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 5.000,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: M. Gangloff, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13452. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089129/242/924.

(070099901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Langley S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 127.862.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 18 juin 2007*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 18 juin 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit cent parts sociales de la manière suivante:

- 84 parts à SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd, société régie par le droit des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, B.V.I.

- 16 parts à STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, société régie par le droit de l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 10556 No.Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092

Ainsi, les cent parts sociales de la Société appartiennent désormais à:

	Parts
- SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd .....	84
- STARK INVESTMENTS LP .....	16

Luxembourg, le 20 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007087569/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

**Net Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 80.834.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082062/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03877. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Nereus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 127.564.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NEMESI S.A. tenue le 11 juillet 2007, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Marco Cameroni, Monsieur Umberto Cerasi et de Mademoiselle Katuscia Carraesi de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de Madame Eva Reysenn de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

*Administrateurs:*

- M. Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966, à Milano (Italie), demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Michele Canepa, né le 23 novembre 1972, à Genova (Italie), demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- M. Andrea De Maria, né le 1<sup>er</sup> août 1975, à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- La société MAYFAIR TRUST S.à.R.L., établie à 54, avenue Pasteur, L-2410 Luxembourg.  
avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007086934/58/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**Nemesi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.565.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NEMESI S.A. tenue le 11 juillet 2007, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Marco Cameroni, Monsieur Umberto Cerasi et de Mademoiselle Katuscia Carraesi de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de Madame Eva Reysenn de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

*Administrateurs:*

- M. Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966, à Milano (Italie), demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Michele Canepa, né le 23 novembre 1972, à Genova (Italie), demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- M. Andrea De Maria, né le 1<sup>er</sup> août 1975, à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

La société MAYFAIR TRUST S.à.R.L., établie à 54, avenue Pasteur, L-2410 Luxembourg.  
avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007086935/58/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.923.700,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 5 avril 2007, que EVEN INVESTMENTS 1 LLC, une Limited Liability Company, a transféré ses trois mille deux cent quatre-vingt dix-huit (3.298) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- STICHTING EVEN INVESTMENTS (STRIP), une fondation, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123, NL-1076 EE, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré dans le Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34255390.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

EVEN INVESTMENTS S.à r.l.

1.629.187 (un million six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-sept) parts sociales.

STICHTING EVEN INVESTMENTS (SWEET EQUITY)

102.397 (cent-deux mille trois cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales.

STICHTING EVEN INVESTMENTS (STRIP)

25.364 (vingt-cinq mille trois cents soixante-quatre) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

*EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007086998/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

**Incarta Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.194.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2007 a pris acte de la démission de la société CeDerLux-SERVICES S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2007.

La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à r.l. ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en son remplacement comme réviseur d'entreprises aux fins de contrôler les comptes annuels des exercices 2007 à 2008 et d'établir les comptes consolidés des exercices 2006 à 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007086992/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

**Sigma New Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 115.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2007.

E. Fays

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2007087009/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03435. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**Duralex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 108.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2007.

E. Fays

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2007087012/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03436. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

---

**MEGAMED, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 32.147.

Le bilan de l'année 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 25 juillet 2007.

MEGAMED

P. Reger

Référence de publication: 2007087766/3602/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10004C. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Boom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087764/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07820. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Abelia Concept Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087765/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07818. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Wurth & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087767/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07466. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Estrada Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.661.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour ESTRADA HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087922/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07777. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**F.P. Temp Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.931.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour F. P. TEMP HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087924/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05334. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Focus Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.588.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour FOCUS INVEST HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087926/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07778. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

**RD Luxembourg Tertiary Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.878.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., a Luxembourg partnership (société en commandite simple), with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and Companies under number B 120.034;

here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 18, 2007.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S. is the sole shareholder of RD LUXEMBOURG TERTIARY SERVICES, S.à r.l., a privated limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 17, 2006 number 2147 (the Company).

- the Company has an issued share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., une société en commandite simple de droit du Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and Companies under number B 120.034;

représentée ici par Maître Mélanie Sauvage, avocat, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S. est l'associé unique de RD LUXEMBOURG TERTIARY SERVICES, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2006 numéro 2147 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Sauvage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16508. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089874/242/77.

(070100197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

### **PIT D Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.006.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INVECO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 121.720,

duly represented by Mrs Madeline Boucher, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 3rd, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be register therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove-stated capacities, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which he declares organised as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of PIT D LUX S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same municipality, the registered office may be transferred by a resolution of the manager or of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager or the board of managers.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 17.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

**Art. 21.** Each year on the last day of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party declares that all the five hundred shares have been subscribed by INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l. aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid-in in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR ), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of March 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (1,900 EUR).

*Resolutions*

The sole member representing the entire subscribed share capital has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Second resolution*

The sole member resolves to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:

- Mr Robert Jan Schol, born on 1st August 1959 in Delft (the Netherlands) with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Mr Jorge Perez Lozano, born on 17 August 1973 in Mannheim (Germany) with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Mr Richard Barnes, born on 10 June 1962 in London (United Kingdom) with private address at Hilltop Farm, La Rue a Georges, St Mary, Jersey, Channel Islands, JE3 3EU.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INVECO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.720,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 3 juillet 2007.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après créées, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion des biens immobiliers, à travers l'Europe, et la conduite de toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.



La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de PIT D LUX S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou dans tous autres pays par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

**Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

La partie comparante déclare que l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par INVESCO PIT LUXEMBOURG S.à r.l. susmentionnée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provision transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de mars 2008.

89651

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900 EUR).

*Résolutions*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes comme membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Jan Schol, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle se situe au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), dont l'adresse professionnelle se situe au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Richard Barnes, né le 10 juin 1962 à Londres (Royaume-Uni), dont l'adresse privée se situe à Hilltop Farm, La Rue a Georges, St Mary, Jersey, Iles Anglo-normandes, JE3 3EU.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17163. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007090815/220/318.

(070115736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Geston Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.952.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gilles Vogel, conseil économique, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme GESTON HOLDING, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 21 juillet 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 100.952.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR).

Que Monsieur Gilles Vogel est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Vogel, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2007. REM/2007/919. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007089976/5770/38.

(070100633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

### **Tooley Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.027.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- ZENTRAL GROUP INC, société sous le droit panaméen, avec siège social à Via España 122, Panama, République de Panama, enregistrée au Registre public de Panama sous le numéro 555.762;

2.- Monsieur Geoffrey Henry, Expert-comptable, né à Chénée en Belgique, le 5 mai 1972, demeurant professionnellement à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

tous les deux ici représentés par Madame Khadija Bouguattaya, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations données le 26 juin 2007, lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, agissant selon ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la TOOLEY PROPERTIES S.A.)

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé, en présence de la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de TOOLEY PROPERTIES S.A. (ci-après, la «Société»). La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.**

##### 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

##### 5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

#### **Art. 9. Conseil d'administration.**

9.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.3. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de cooptation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoient à son remplacement.

9.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

10.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.**

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre



conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2008.

*Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, préqualifiés déclarent souscrire les mille (1.000) actions nouvelles et les libérer entièrement du capital total de la dite société comme suit:

Souscripteurs	Nombres d'actions
ZENTRAL GROUP INC. . . . .	950
Geoffrey Henry . . . . .	50
Total: . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par les versements en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille sept cents euros (2.700,- EUR).

*Assemblée Générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a. Geoffrey Henry, prénommé;
  - b. Patrick Demeestere, administrateur, né à Knokke (Belgique), le 5 janvier 1961, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Zeedijk - Albertstrand 505/33 (Belgique);
  - c. Valérie Emond, administrateur, née à Saint-Mard (Belgique), le 30 août 1973, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale tenue en 2013.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ALPHA DIRECTORSHIP LTD ayant son siège social aux British Virgin Islands, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, inscrite au Office of Overseas Management Company Trust (BVI) I.B.C. n ° 597.047.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale tenue en 2013.

4. Le siège social de la société est fixé au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Bouguattaya, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16433. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007090787/202/232.

(070101669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

### **Boton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.018.

### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gilles Vogel, conseil économique, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme BOTON S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 24 juillet 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 101.018.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Que Monsieur Gilles Vogel est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Vogel, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2007. REM/2007/918. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007089977/5770/38.

(070100634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**De Wending S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.890.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

DE WENDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007088041/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06452. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**K2 Architecture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Differdange, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 106.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007088043/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Real Trading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.965.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour REAL TRADING HOLDING Sàrl

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088044/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05394. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**RT Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.735.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

*Pour RT HOLDING SA*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088045/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05401. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070097523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**AC Tuning S.à r.l., Auto Center Tuning, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 40.236.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

R. Schuman

*Notaire*

Référence de publication: 2007087376/237/10.

(070097442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Electro Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 49, Haaptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 94.381.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 juillet 2007.

*Pour la société*

EURO COMPTES & PARTNERS

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007087298/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00255. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070097356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Zybelin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 116.749.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087325/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08619. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070096883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Quilvest European Partners SICAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087338/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06598. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070097153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

**Depama s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 58A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juillet 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087469/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2007, réf. DSO-CG00170. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

---

(070096863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

**Arketypo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1639 Luxembourg, 23, rue Nicolas Gonner.

R.C.S. Luxembourg B 37.547.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087465/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08068. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070097168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

**Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 107.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juillet 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007087474/2724/13.

---

(070096962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

**Commercial Project Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 115.476.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 31 décembre 2006 déposé le 21 juin 2007 no L070078398.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA

Signature

Référence de publication: 2007087476/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04849. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.159.

Le comptes annuels consolidés de l'année arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087450/4879/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09557. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**La Fournée Dorée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 90.112.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2006, ainsi que les informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087452/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07887. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Bolton Trading Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.077.

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait sincère et conforme  
BOLTON TRADING CORPORATION S.A.  
M. van de Vaart  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007087446/4879/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09560. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**BLB-Transfer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 106.683.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087454/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07889. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Olympia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 110.482.

Le bilan abrégé du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087442/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01783. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Greek Paper Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.000.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 66.719.

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
GREEK PAPER MANUFACTURING S.à r.l.  
M. van de Vaart  
*Gérant*

Référence de publication: 2007087444/4879/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09561. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.159.

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087447/4879/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09549. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Quilvest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

**EXTRAIT**

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 que le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé:

M. Alvaro Sainz de Vicuña, Doctor Fleming 3, 2<sup>o</sup>, E-28036 Madrid, Président

M. André Elvinger, 2, Place Winston Churchill, L-Luxembourg, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu Commissaire aux Comptes de QUILVEST pour l'exercice 2007, KPMG AUDIT Sàrl, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'Assemblée a nommé KPMG AUDIT Sàrl, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

J.-B. Lachaise

Secrétaire Général

Référence de publication: 2007087532/1628/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.419.

**EXTRAIT**

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 juin 2007, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance, Messieurs Alain Berwick et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2007.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes KPMG AUDIT ayant comme adresse 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007087538/1433/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**COREdART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3564 Dudelange, 39, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 57.427.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour COREdART SARL

Signature

Référence de publication: 2007087537/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09072B. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**C.H.C. S.A., Constructions Crea-Haus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 70.703.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2007*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2007, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

Monsieur Gilbert Thibo demeurant à 24, Cité Aischdall, L-8480 Eischen et Monsieur Bernardo Olmedo Ortega demeurant à 10, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg sont nommés administrateurs-délégués. Chacun des administrateurs-délégués a le droit d'engager la société par sa seule signature.

Bertrange, le 9 juillet 2007.

Pour extrait conforme

B. Olmedo / G. Thibo / A. Pazzaglia

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087730/568/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

---

**Firma ZIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5435 Oberdonven, 6C, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 105.261.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde hinterlegt im Handelsregister.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007087731/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

---

**Indosuez Holdings II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 46.284.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2007*

Le mandat de la société ERNST AND YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

*Pour INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A.*

Signature

Référence de publication: 2007087732/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03491. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070097028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

**Constructa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 21, rue Franklin.  
R.C.S. Luxembourg B 9.574.

**Concept 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 26, boulevard de la Fraternité.  
R.C.S. Luxembourg B 56.679.

**CLÔTURE DE LIQUIDATIONS**

Par jugements rendus le 5 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge Commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation suivantes:

- société à responsabilité limitée CONSTRUCTA, avec siège social à L-1540 Luxembourg, 21, rue Franklin, de fait inconnue à cette adresse, (B 9574)

- société à responsabilité limitée CONCEPT 2 S.à.r.l., avec siège social à L-1541 Luxembourg, 26, boulevard de la Fraternité, de fait inconnue à cette adresse, (B56679)

Pour extrait conforme

E. Mellinger

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007087710/4193/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09586. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09587. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070097300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

(070097301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

**Lux. Ouvrage d'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 99.067.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087721/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06228. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070097694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.